Taux privilégiés pour les fonds de placement garanti

Aidez les clients à accumuler plus rapidement un patrimoine et à consolider leurs actifs auprès de l'Empire Vie

REMARQUE : Dans ce document, le masculin est utilisé comme générique pour désigner des personnes dans le seul but de ne pas alourdir le texte.

Offrez une valeur ajoutée à vos clients

Les coûts importent aux clients, qui souhaitent obtenir des produits de valeur. Nos fonds de placement garanti (FPG) offrent des caractéristiques concurrentielles et une valeur ajoutée grâce aux taux privilégiés pour les FPG[1].

Vos clients ont la possibilité d'enrichir leur patrimoine en regroupant leurs actifs à l'Empire Vie. Nous lions automatiquement les polices de FPG des clients individuels. Nous avons également facilité l'admissibilité aux taux privilégiés pour les FPG; les membres d'une famille vivant sous le même toit peuvent regrouper leurs actifs à l'aide de la caractéristique pour les ménages.

Taux du crédit sur les frais de gestion annuels	Tranches de taux privilégiés pour les FPG
0,10 %	250 000 $ à 499 999 $
0,25 %	500 000 $ à 999 999 $
0,50 %	1 000 000 $ et plus

Fonctionnement

- Actifs admissibles : contrats de FPG actuels et nouveaux – tous les FPG, à l'exception du FPG du marché monétaire (Catégorie Plus, Catégorie Plus 2, Catégorie Plus 2.1 et Catégorie Plus 3.0 ne sont pas admissibles)
- À la fin de chaque mois, un crédit sur les frais de gestion s'applique automatiquement afin d'acheter des unités additionnelles de fonds.
- **Le crédit s'applique à partir de 1 $ plutôt qu'uniquement au montant supérieur à chaque seuil.**
- Les polices de FPG des clients individuels seront automatiquement liées.
- Le regroupement des contrats des membres d'un ménage est offert sur demande aux membres admissibles d'une famille résidant à la même adresse qui soumettent un formulaire INV-2070.

Communiquez avec votre représentant ou représentante des ventes de l'Empire Vie dès aujourd'hui pour obtenir des détails.

RÉSERVÉ AUX CONSEILLERS

Assurance et placements
Avec simplicité, rapidité et facilité[MD]

Empire Vie[MD]

Faits saillants des fonds de placement garanti (FPG) de l'Empire Vie*

Série	75/75 (catégories K et U)	75/100 (catégories L et V)	100/100 (catégories M et W)
Garanties sur les prestations			
Garantie sur la prestation à l'échéance	75 % des dépôts		S'il doit s'écouler plus de 15 ans avant l'échéance : 100 % des dépôts; s'il doit s'écouler moins de 15 ans avant l'échéance : 75 % des dépôts.
Réinitialisations de la garantie sur la prestation à l'échéance	s. o.		Le client peut réinitialiser la garantie sur la prestation à l'échéance deux fois par année civile, pourvu qu'il doive s'écouler au moins 15 ans avant la date d'échéance, jusqu'à l'âge de 90 ans.
Garantie sur la prestation au décès	75 % des dépôts	100 % des dépôts	
Réinitialisations de la garantie sur la prestation au décès	Réinitialisations annuelles automatiques à la date d'anniversaire de la police jusqu'à l'âge de 80 ans. La réinitialisation finale a lieu au 80e anniversaire de naissance du rentier.		
Incidence des retraits sur les garanties	Les garanties sont ajustées proportionnellement en fonction des retraits effectués.		
Frais d'assurance pour les FPG	• Facturés en sus des frais de gestion • Perçus quotidiennement par l'entremise de la valeur liquidative dans le cadre du ratio des frais de gestion		

Taux privilégiés pour les FPG[1]	• Actifs admissibles : Contrats de FPG – tous les FPG, à l'exception du FPG du marché monétaire
	• Taux de crédit des frais de gestion annuels applicable automatiquement à chaque tranche :
	  • 0,10 % de 250 000 $ à 499 999 $
	  • 0,25 % de 500 000 $ à 999 999 $
	  • 0,50 % pour 1 000 000 $ et plus
	• Un crédit s'applique automatiquement pour acheter des unités additionnelles de fonds à la fin de chaque mois.
	• La caractéristique applicable à un ménage à la même adresse est offerte sur demande aux membres admissibles d'une famille.		

Échéance de la police	Le 31 décembre de l'année durant laquelle le rentier atteint l'âge de 100 ans		Le 31 décembre de l'année durant laquelle le rentier atteint l'âge de 105 ans
Date d'échéance	Identique à l'échéance de la police		Au moins 15 ans après le dépôt initial
Âge maximal à l'établissement	90 ans[2]	80 ans[2]	
Âge maximal pour les dépôts	90 ans[2]		
Dépôt			
Montant initial minimal	1 000 $; 10 000 $ pour un FERR		
Montant maximal	L'Empire Vie doit approuver les montants de 1 000 000 $ ou plus avant qu'ils ne soient déposés.		
Débits préautorisés (DPA) mensuels	50 $ par fonds		
Virements[3] et retraits			
Montant minimal	250 $ par fonds		
Limite de retrait sans frais (FVD/FM)[4] et limite de retrait de l'option SF sans récupération de la commission[5] (régimes non enregistrés, REER et CELI)	10 %; 20 % pour un FERR		
Contrats			
Types de comptes	Au nom du client, d'un mandataire ou d'un intermédiaire		
Types de contrats	REER, FERR, CELI, comptes non enregistrés		
Soumissions	Produit offert dans le processus de placement Rapide & Complet – au nom du client seulement		
Options de frais d'acquisition	• Frais d'entrée (FE) et sans frais (SF) (catégories K, L et M) • Série F/honoraires de service (catégories U, V et W) • Vous pouvez combiner les options de frais d'acquisition suivantes au sein d'un même contrat : FE et SF. Aucune autre combinaison de frais d'acquisition n'est permise.		
Options de placement	• Fonds incluant des options de fonds entièrement constitués d'actions offerts dans l'ensemble des séries • Portefeuilles FPG Emblème : notre programme intégré à gestion tactique offrant des commissions de service améliorées		
Gestionnaire de placement	L'Empire, Compagnie d'Assurance-Vie et Placements Empire Vie Inc.		

[1] Nous nous réservons le droit de modifier ou d'annuler le programme de taux privilégiés pour les FPG en tout temps, sans préavis. [2] Âge du rentier le 31 décembre de l'année au cours de laquelle il atteint l'âge indiqué pour l'établissement et les dépôts. [3] Il n'est pas permis de changer d'option de frais d'acquisition lors des virements de fonds. [4] Nous n'offrons plus les options de frais de vente différés (FVD) et de frais modiques (FM) pour les nouveaux placements depuis le 29 mai 2023. Les dépôts effectués dans ces options de frais d'acquisition avant cette date conserveront leur barème de frais de rachat jusqu'à ce qu'il arrive à échéance. [5] Toute récupération de la commission est calculée au niveau du fonds selon la méthode du premier entré, premier sorti (les unités dont les frais sont échus et les unités sans frais étant retirées en premier). Veuillez consulter le barème de commissions de l'Empire Vie pour obtenir des détails. * La brochure documentaire du produit considéré décrit les principales caractéristiques de chaque contrat individuel à capital variable.

Tout montant affecté à un fonds distinct est placé aux risques du (de la) titulaire du contrat, et la valeur du placement peut augmenter ou diminuer.

[MD] Marque déposée de **L'Empire, Compagnie d'Assurance-Vie**. Les polices sont établies par L'Empire, Compagnie d'Assurance-Vie.

RÉSERVÉ AUX CONSEILLERS

L'Empire, Compagnie d'Assurance-Vie
259, rue King Est, Kingston ON K7L 3A8 • 1 877 548-1881 • info@empire.ca • empire.ca
Assurance et placements – Avec simplicité, rapidité et facilité[MD]

INV-2037-FR-05/23